

ANNEXE

CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR D'UNE HAUTE ÉCOLE

Je soussigné(e), **NOM – Prénom**,

Administrateur à la Haute École,

M'engage, dans l'exercice de mes fonctions, à respecter les principes, standards et procédures suivants.

ARTICLE 1. RESPECT DE LA LÉGALITÉ ET ENGAGEMENT AUX MISSIONS DE LA HAUTE ÉCOLE

1. Je m'engage à exercer mes fonctions dans le strict respect des normes constitutionnelles, législatives, réglementaires et des statuts applicables ;
2. Je veille à agir en cohérence avec les missions pédagogiques, sociales, culturelles et de service public de la Haute École, conformément au projet pédagogique, social et culturel validé par le Conseil d'administration et le pouvoir organisateur ;
3. En cas de constatation d'un acte manifestement illégal, irrégulier ou préjudiciable, je m'engage à le signaler, dans les meilleurs délais et de bonne foi, par écrit aux autorités compétentes, notamment au pouvoir organisateur ou à l'Administrateur général, et aux Commissaires du Gouvernement.

ARTICLE 2. INTÉGRITÉ, IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS

1. Je m'engage à respecter strictement les règles légales visant à prévenir et sanctionner les infractions graves liées à l'exercice de ma fonction, notamment le détournement de deniers publics ou privés, la concussion (perception illicite d'argent par un fonctionnaire), la prise illégale d'intérêts, ainsi que la corruption active ou passive, telles que définies principalement aux articles 240 à 252 du Code pénal ;
2. Je reconnais que ces actes compromettent gravement la confiance du public, l'intégrité des institutions et la bonne gestion des ressources publiques ;
3. Je m'interdis donc tout enrichissement personnel indu, tout favoritisme, toute forme de corruption ou d'abus d'influence relatif à ma fonction ;
4. Je m'interdis strictement de solliciter, d'accepter ou de conserver un avantage, un avantage en nature, un cadeau ou une faveur susceptible de porter atteinte à mon indépendance, à mon impartialité ou mon jugement, que ce soit de la part de la Haute École, du pouvoir organisateur, de membres du personnel, de fournisseurs, de partenaires ou de tout tiers ;
5. Je m'interdis expressément d'utiliser ou de divulguer, directement ou indirectement, des informations confidentielles ou privilégiées détenues dans le cadre de mon mandat, à des fins personnelles ou pour un tiers ;
6. En particulier, je m'abstiens d'acheter, vendre, transférer ou détenir, directement ou indirectement, des parts, actions ou titres financiers dans toute société liée ou partenaire de la Haute École sur la base d'informations non publiques susceptibles d'influencer la valeur de ces titres ;
7. Toute violation de ces engagements m'expose à des sanctions internes, ainsi qu'à des poursuites pénales et civiles conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3. PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

1. Je déclare sans délai tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, me concernant, concernant mes proches jusqu'au deuxième degré inclus, ou liés à mes intérêts personnels ou professionnels ;
2. Lorsque la délibération porte sur un marché public, je me déclare en conflit d'intérêt dès qu'il y a parenté ou alliance en ligne directe jusqu'au troisième degré et, en ligne collatérale, jusqu'au quatrième degré, ou en cas de cohabitation légale, entre moi-même et l'un des candidats ou soumissionnaires ;
3. Lorsqu'un conflit d'intérêts est avéré ou présumé, je m'abstiens systématiquement de participer aux débats, aux délibérations, et au vote concernant l'affaire concernée ;
4. Cette déclaration, mon abstention et les motifs sont consignés précisément dans le procès-verbal du Conseil d'administration, qui devra motiver la prise de décision en conséquence ;
5. Je veille à ce que ces procédures soient conformes au règlement organique des Hautes Écoles organisées par la Communauté française et au décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles.

ARTICLE 4. DILIGENCE, DROIT D'OPPOSITION ET RE COURS

1. Je participe de manière régulière, assidue et préparée aux réunions du Conseil d'administration, ainsi que de tout organe où je siège au sein de la Haute École en ma qualité d'administrateur ;
2. En cas d'opposition à une proposition ou décision du Conseil d'administration qui, à mon avis, compromet gravement la Haute École, ses missions ou le pouvoir organisateur, je m'engage à :
 - Exposer clairement et par écrit les motifs de mon opposition, avec une analyse des conséquences dommageables potentielles ;
 - Demander, lorsque c'est possible, un report de la décision à la réunion suivante pour permettre un examen approfondi ;
 - Solliciter que mon avis écrit soit annexé au procès-verbal de la réunion concernée ;
 - Demander la convocation d'une réunion spéciale pour débattre explicitement du point contesté, en exigeant une motivation écrite et formelle d'un refus éventuel ;
 - Transmettre un rapport spécial, aussi complet que nécessaire, au pouvoir organisateur pour porter à sa connaissance les risques et objections émis ;
 - Obtenir une réponse écrite du pouvoir organisateur dans un délai raisonnable d'un mois ;
 - Proposer la nomination d'expert(s) indépendant(s) pour éclairer le Conseil d'administration sur les enjeux liés.
3. En dernier recours, en cas de refus persistant d'adapter la décision ou d'entendre les objections, je pourrais me voir contraint(e) à une démission, pour motif d'éthique ou pour refus de soutenir une politique dommageable, qui fera l'objet d'une communication loyale auprès du Directeur-président et du pouvoir organisateur, dans le respect de l'obligation de confidentialité et du devoir de discréetion.

ARTICLE 5. RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, GESTION DES INFORMATIONS ET DÉLIT D'INITIÉ

1. Je m'engage au strict respect de l'obligation de confidentialité et au devoir de discréetion attachés aux informations obtenues dans l'exercice de mes fonctions, conformément notamment au RGPD (règlement européen 2016/679), aux statuts et règlements de travail, à l'engagement de confidentialité ainsi qu'aux délits d'initié ;
2. Je veille à la protection des données à caractère personnel et je ne divulgue aucune information confidentielle, hormis lorsque la loi l'exige ;
3. Je m'abstiens de diffuser des informations fausses, trompeuses ou erronées, et je respecte le devoir de réserve pendant et après la fin de mon mandat.

ARTICLE 6. RESPECT DES INTÉRÊTS DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET DU POUVOIR ORGANISATEUR

1. Je garantis que mes actions seront toujours conformes aux principes de neutralité, d'égalité, de non-discrimination et de libre choix ;
2. Je m'engage à soutenir un enseignement de qualité conforme aux valeurs de la Communauté française et du pouvoir organisateur, avec un engagement à préserver l'intérêt général.

ARTICLE 7. FONCTIONNEMENT EFFICIENT DES ORGANES ET BONNE GOUVERNANCE

1. Je veille à ce que les responsabilités et pouvoirs des différents organes de la Haute École (Conseil d'administration, Collège de direction, Directeur-président) soient clairement définis, conformes au règlement organique des Hautes Écoles organisées par la Communauté française, et respectés ;
2. Je m'assure que le Conseil d'administration se réunit régulièrement, avec une information complète, fiable et transmise suffisamment tôt pour garantir des décisions éclairées, notamment en matière stratégique ;
3. Je participe activement aux réunions, contribuant au suivi rigoureux et à la mise en œuvre effective des décisions votées.

ARTICLE 8. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET PARTIES PRENANTES

1. Je prends en considération dans mes délibérations, avis et votes l'impact des décisions à long terme sur :
 - Les étudiant(e)s ;
 - Le personnel et les partenaires académiques ;
 - Les fournisseurs, créanciers et le tissu économique lié ;
 - La collectivité et l'environnement ;
 - Les relations sociales internes et la gestion publique responsable.
2. J'encourage le Conseil d'administration à intégrer ces éléments de manière systématique dans ses décisions.

ARTICLE 9. CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET FORMATION CONTINUE

1. Je m'engage à acquérir, maintenir et développer, tout au long de mon mandat, une connaissance complète et actualisée de la Haute École, de ses missions, de son environnement administratif, juridique, financier et social, afin d'assurer un exercice éclairé et responsable de mes fonctions ;
2. Je veille à maintenir et développer continuellement mes compétences professionnelles, notamment en participant régulièrement aux formations et séminaires proposés ou validés par la Haute École et le pouvoir organisateur ;
3. Je sollicite activement, et dans les délais appropriés, les moyens pédagogiques, documentaires, humains et techniques nécessaires à l'acquisition, au maintien et à l'approfondissement de ces compétences, en conformité avec les obligations réglementaires ;
4. Je m'organise pour suivre ces formations en tenant compte de mes disponibilités, tout en veillant à garantir un haut niveau d'expertise adapté à la complexité et aux responsabilités de mon mandat ;
5. Le suivi effectif de cette formation continue fait l'objet d'un suivi régulier auprès des instances de gouvernance de la Haute École et du pouvoir organisateur, afin d'assurer la mise à niveau des compétences indispensables à une gouvernance efficace, transparente et conforme aux normes.

ARTICLE 10. HIÉRARCHIE DES NORMES ET ARTICULATION JURIDIQUE

1. Je reconnais que la présente Charte complète, sans s'y substituer, les dispositions applicables du droit belge et communautaire, notamment la Constitution, les lois, décrets, arrêtés, règlements organiques et décisions du Conseil WBE ;
2. En cas de conflit entre les dispositions de cette charte et celles des normes supérieures, les normes légales et réglementaires prévalent expressément.

ARTICLE 11. ACCEPTATION, SIGNATURE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

1. J'atteste avoir pris connaissance de la présente Charte et m'engage à la respecter dans l'exercice de mon mandat ;
2. Cette Charte est jointe à la décision de mon installation et communiquée au pouvoir organisateur et aux autorités compétentes pour assurer la traçabilité ;
3. Je demeure personnellement responsable du respect de ces engagements tout au long de mon mandat.

Fait en trois exemplaire à [Lieu de signature], le [Date de signature]

Signature :